

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 983021 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants de proposer des projets d'accompagnement psycho-éducatif en s'appuyant sur des techniques et sur des méthodologies de l'observation, de l'analyse d'interventions éducatives ainsi que sur la récolte de données issues de la recherche.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation,
par écrit et oralement,
dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou par les chargés de cours,
en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,*

- ◆ de décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ;
- ◆ d'analyser la situation et de formuler une question de départ ;
- ◆ de rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ;
- ◆ d'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ;
- ◆ de proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ;
- ◆ de proposer et de justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Méthodologie de l'observation

- ◆ de différencier « éducation intuitive » et « démarche psycho-éducatif professionnelle » ;
- ◆ de commenter et d'expliquer le sens des interventions psycho-éducatives ;
- ◆ de mettre en évidence la spécificité de la fonction d'éducateur spécialisé dans une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de définir la démarche psycho-éducatif ;
- ◆ de développer une méthodologie de l'observation et d'y porter un regard réflexif :
 - décrire des comportements observables et mesurables,
 - utiliser des techniques d'observation pertinentes des comportements verbaux et non verbaux,
 - distinguer les faits observés des émotions et des opinions,
 - identifier les causes de biais dans les observations,

- démontrer comment la récolte des informations influence les interventions psycho-éducatives ;
- ◆ d'émettre des hypothèses quant au sens à donner aux comportements de la personne en tenant compte du contexte dans lequel ils apparaissent et de les justifier ;
- ◆ de communiquer les éléments pertinents issus de l'observation et ses hypothèses aux équipes.

4.2 Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir de situations psycho-éducatives rencontrées en stage ou proposées par le chargé de cours qui interpellent l'étudiant, par écrit et/ou oralement,

- ◆ de formuler des observations rigoureuses et précises permettant d'ouvrir à une réflexion et à une analyse de la relation à l'autre dans le cadre du mandat de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'analyser les situations observées de manière collaborative et sur le modèle de l'intervision :
 - en distinguant les faits observés des interprétations,
 - en proposant des éléments explicatifs susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs en fonction du contexte,
 - en formulant une question de départ ;
- et
- en s'enrichissant des avis des autres apprenants et/ou professionnels,
- en s'interrogeant sur sa fonction, son rôle et sa place dans l'institution ainsi que dans l'équipe,
- en tenant compte de préoccupations déontologiques et éthiques ;
- ◆ d'étayer l'analyse par des apports théoriques relevant notamment de la dimension relationnelle, des sciences humaines et sociales et de l'identité professionnelle ;
- ◆ de formuler, sur base de l'analyse, des hypothèses explicatives ;
- ◆ de proposer des pistes d'intervention dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé :
 - en appliquant la méthodologie d'un projet d'accompagnement individualisé qui tient compte des besoins, souhaits, capacités, ressources et de l'environnement du bénéficiaire,
 - en prenant en compte l'implication du bénéficiaire,
 - en analysant des exemples de projets d'accompagnement individualisé mis à disposition.

4.3 Français : expression écrite

à partir de recherches appliquées en éducation spécialisée amenées par l'étudiant ou les chargés de cours, en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ de reconnaître et d'employer le vocabulaire spécifique à la rédaction scientifique ainsi qu'à son domaine d'intervention ;
- ◆ de réaliser une synthèse objective d'une revue de la littérature sur un sujet donné ;
- ◆ d'utiliser un système de référencement des sources.

4.4 Méthodologie du projet

- ◆ de cerner le concept de projet ;

- ◆ de définir, de distinguer et d'illustrer les différents types de projets (éducatifs, collectifs, communautaires, institutionnels...) ;
- ◆ de caractériser la dynamique de la mise en œuvre d'un projet ;
- ◆ de décrire les différentes étapes de l'élaboration d'un projet ;
- ◆ de démontrer l'intérêt d'appliquer une méthodologie précise dans l'élaboration d'un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer des projets dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif, sur la base de l'observation de situations psycho-éducatives et de l'exploration de travaux de recherche ;
- ◆ de valider la pertinence de ces projets par rapport aux finalités et enjeux des différentes parties prenantes concernées (éducateur spécialisé, bénéficiaires, équipe pluridisciplinaire, institutions...).

4.5 Initiation à la recherche

en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ d'identifier le bien-fondé de la recherche en éducation spécialisée au regard d'interventions psycho-éducatives ;
- ◆ d'appréhender les concepts essentiels des différents types de recherche appliquée ;
- ◆ de différencier la littérature scientifique des autres types d'écrits ;
- ◆ de définir les différentes étapes de la démarche de recherche appliquée et d'identifier leurs enjeux ;
- ◆ de formuler une question de départ en lien avec des constats issus d'une observation relevant de l'éducation spécialisée ;
- ◆ d'identifier et d'explorer des sources de documentation scientifique sur la question (revue de littérature...) ;
- ◆ de formuler des hypothèses en lien avec la recherche.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologies de l'observation », d'« Initiation à la recherche », d'« Analyse d'interventions psycho-éducatives » et de « Méthodologie du projet », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologies de l'observation	CT	F	24
Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative	PP	L	20
Français : expression écrite	CT	B	14
Méthodologie du projet	CT	F	20
Initiation à la recherche	CT	F	14
7.2. Part d'autonomie		P	23
Total des périodes			115